

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et es autres Départements
Un An..... 3 fr.	ANNONCES 1 LA LIGNE 20 c	Un An. 3 fr 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

30 Janvier — Mort du peintre Chaplin,

— L'interdiction de Thermidor donne lieu, de la part des étudiants, à quelques manifestations que la police s'efforce de reprendre.

— Assassinat de deux vieillards, les époux Jauneau, à Vallennes (Loir-et-Cher.)

— Un vieillard de 76 ans, vivant en mauvaise intelligence avec son fils, à Grouches-Luchuel, (Somme) se venge de ce dernier, en jetant un de ses petits-enfants, âgé de cinq mois, dans un puits.

31 Janvier — Mort du célèbre peintre Meissonnier

— Échec de M. Crispi devant la Chambre Italienne, sur une question de finance. Le Ministère donne sa démission.

— Séance de réception à la Sorbonne, en l'honneur de M. Bonvalot, le célèbre explorateur du Thibet et de ses compagnons. Les hardis voyageurs sont vivement fêtés.

— Ouverture officielle du concours agricole, à Paris.

— Assassinat à Braslou, (Indre-et-Loire, d'une femme octogénaire.

— Un jeune séducteur de profession qui, il y a quelques mois, avait reçu quatre coups de revolver de sa maîtresse, à Roubaix, subit le même sort, en cette même ville, par une autre jeune personne qu'il avait abandonnée après l'avoir rendue mère. La malheureuse tenta de se suicider ensuite avec son arme.

1^{er} Février — Mort du célèbre romancier, Elie Berthet.

— Terrible incendie à Nancy. Une femme et ses trois jeunes enfants sont brûlés vifs.

— La démission du ministre italien cause une émotion très vive dans le monde politique de l'Europe centrale.

— Révolte militaire en Portugal.

— Désordres à Bruxelles.

— Incendie considérable à Rouen. Les pertes matérielles sont estimées à deux millions.

— A la suite d'une discussion entre deux propriétaires voisins, de Malbas, (Aude) l'un d'eux, âgé de 30 ans, se jette sur l'autre, âgé de 70 ans, et le tue à coups de hache.

— Une jeune fille de Capestang

(Hérault) séduite par un jeune homme qui lui avait promis de l'épouser, tue son séducteur qui refusait obstinément de tenir sa promesse.

— Violent incendie, 139, faubourg du temple à Paris. Dégâts matériels très importants.

2 Février — Exécution du trop fameux Eyraud, l'assassin de l'huissier Gouffé.

— Terrible accident de chemin de fer à Maignelay-Montigny (Oise). Le train de Douai à Paris est mis en pièces par suite d'un déraillement. On compte un mort et de nombreux blessés.

3 Février — Arrestation d'un espion nommé Pierre Theissen, âgé de 33 ans et originaire de Belgique.

— Collision près de Bondy entre un train de marchandises et le train-express de Paris à Mulhouse.

4 Février — Violente explosion de dynamite dans une tranchée du polygone de Montpellier. Neuf soldats blessés.

— Horrible assassinat à Rampoux (Lot). Un gredin du nom de Denis Galand, ayant eu à partager un petit héritage avec son frère, attire ce dernier dans un endroit retiré, lui tire deux coups de pistolet à bout portant et lui broye ensuite la tête à l'aide d'une hache.

— On signale une quantité énorme de neige en Russie. Des villages entiers sont complètement ensevelis, des villes bloquées ainsi que plusieurs lignes de chemins de fer.

5 Février — M. Jules Ferry, nommé président de la commission sénatoriale des douanes, prononce un discours à cette occasion.

— L'élection de M. Decanville, élu

Sénateur de Seine-et-Oise, est enfin validé après une vive discussion.

— Désordres à Barcelone.

— M. Saule, Conseiller municipal à Blois, est assassiné par sa fille à la suite de dissentiments survenus dans la famille.

— Un incendie violent détruit à Narbonne une usine à soufre. On signale plusieurs blessés. Les pertes matérielles s'élèvent à plus d'un million. On redoute de nouveaux accidents.

— Double assassinat à Vizille (Isère). Un misérable frappe à coups de couteau le fils d'un de ses voisins; aux cris poussés par les voisins, le père vient le secourir et reçoit également plusieurs coups de couteau dans le bas-ventre. L'assassin est pris par la gendarmerie au moment où il cherchait à se noyer.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTEN

La ville de Dammartin a eu à partager entre ses pauvres victimes de l'hiver, une somme de 100 francs, provenant de la répartition du secours extraordinaire mis à la disposition du gouvernement par la récente décision des Chambres.

— Dimanche dernier a eu lieu dans la salle de l'Hôtel de ville, l'Assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuels, La Fanfare municipale avait apporté son bienveillant concours à cette intéressante séance.

Les nouveaux membres, au nombre de douze se répartissent ainsi :

5 Membres participants : MM. Drugeon (Daniel), Révillon (Paul), Poingnard (Jean), Méret (Eugène), Latte (Auguste).

7 Membres honoraires : Mme Yve Barthomeuf, Mme Eugène Hémar; M. Henri Hémar, ancien avocat général; Mme Yve Rodier; M. Marguerite, Vice-président de la Délégation cantonale; M. Labour, Conseiller général; M. Maurice Chevance, Secrétaire de mairie.

Les membres participants démissionnaires sont : MM. Boullinier (Léopold), Vincent (Emilien), Jonval (Philogène), Lucet (Frédéric) et Brouaye (Paul).

Les membres honoraires démissionnaires sont : M. le baron de Monthron, M. le vicomte de Baudinière, M. Chollet, M. Genot, juge de paix; M. Boujard chef d'institution.

Sept Sociétaires sont décédés dans le courant de l'année 1890; ce sont : MM. Tesson (Jean), Grignon (Louis), Tesson (Eugène) et Putiel (Clovis), membres participants.

Les membres honoraires décédés sont : MM. Cherauce, Barthomeuf et Seigneur.

M. le Président, après avoir fait connaître cette partie du compte-rendu des opérations, appelée le *mouvement du personnel*, a adressé un souvenir sympathique aux membres déçus, qui, participants comme honoraires, ont emporté les regrets de leurs collègues. M. Seigneur, comme ancien Vice-Président de la Société a été particulièrement rappelé à la mémoire de l'association, dont il a été le promoteur et le membre le plus zélé.

On se souvient en effet, que ce ne fut que quelques semaines avant son décès, que M. Seigneur, épuisé par la maladie, consentit à résigner ses fonctions de Vice-Président. Dans sa séance du 21 juin dernier, le bureau tout

entier avait sollicité comme gage de sa reconnaissance envers ce digne émule de la mutualité, une des récompenses honorifiques que le gouvernement met avec tant de libéralité à la disposition des autres sociétés qui s'en sont rendues dignes par leur bonne administration et leur prospérité. Cet appel ne fut pas entendu, mais le souvenir de cet ami des classes laborieuses n'en restera pas moins profondément gravé dans la mémoire de tous les travailleurs dont il a, pendant toute sa vie, défendu la cause avec le plus grand désintéressement.

Nous avons fait connaître la semaine dernière, dans ses grandes lignes, la situation financière de la Société.

À l'issue de la séance, il a été procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Trésorier, en remplacement de M. Vincent Emilien, qui, pour cause de changement de résidence a dû renoncer à ces fonctions qu'il remplissait depuis la fondation de la Société.

M. A. Mallet, entrepreneur, a été élu Vice-Trésorier par 155 voix sur 191 votants.

JUILLY

M. le Maire de Juilly a fait abandon à la caisse de la commune, de l'indemnité qui lui était allouée comme délégué sénatorial. Si cet exemple pouvait être suivi par Messieurs les Sénateurs. . .

CLAYE-SOUILLY

Comme les conscrits de Dammartin, ceux de la commune de Claye-Souilly ont eu la désagréable surprise d'annoncer les numéros 1, 2, 3. Par contre, ils ont eu aussi la bonne chance de se réserver le numéro 55 qui était le plus élevé.

NANTEUIL-LE-HAUBOUIN

Les jeunes conscrits d'une des communes du canton de Nanteuil ont été la cause involontaire, le jour du tirage au sort, d'un accident bien regrettable: ces jeunes gens se promenaient, tambour et drapeau en tête dans les rues de Nanteuil, mercredi dernier, lorsqu'un cheval attelé à une voiture qui stationnait à la porte d'un négociant, prit peur et fit un écart subit, renversant un enfant sous l'une des roues du véhicule qui lui passa sur la tête.

L'état du pauvre enfant est très grave, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués par le docteur Grenier.

ERMENOVILLE

On lit dans l'*Écho du Valois*:

Chacun sait que la grande, l'universelle renommée de ce village, lui est venue du séjour et de la mort de J.-J. Rousseau.

En 1811 et en 1815, les armées alliées, pour rendre hommage à la mémoire de l'homme qui est une gloire pour le genre humain tout entier, exemptèrent Ermenoville de toute réquisition, — ce qui certainement serait encore arrivé en 1870 et 1871, si la municipalité avait pris la peine de rappeler ce précédent aux envahisseurs.

Le Conseil municipal d'Ermenoville a donc été mu par un sentiment de juste gratitude en votant, il y a quelques années, une souscription de 100 fr. pour le monument national érigé sur la place du Panthéon, en l'honneur de J. J. Rousseau.

Croirait-on que cette somme votée par le Conseil n'a jamais été remise au comité du monument, et que le trésorier de ce comité a dû, pour ré-

gulariser ses comptes, les mettre de sa poche?

MOUVTOX

Un généreux anonyme, connu seulement comme propriétaire de terres sur le territoire de Mouthyon, a envoyé dernièrement au bureau de bienfaisance de cette commune, la somme de cent francs, destinée aux pauvres.

On ne peut qu'applaudir à cet acte de bienfaisante générosité, qui demanderait d'avoir de nombreux imitateurs.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUBOUIN

DEGERIVERT (Camillo), âgé de 32 ans, manouvrier à Villers-saint-Genest, Ivresse, 1 fr. d'amende et frais.

PLATEAU (Oscar), 33 ans, biteravien et cantinier demeurant à Sully-le-Long.

1^o Défaut de registre pour l'inscription des voyageurs.

2^o Défaut d'affichage de la loi du 23 janvier 1873, sur l'ivresse.

1 fr. d'amende pour chaque contravention et frais.

FAITS DIVERS

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Voici, d'après le *Journal de Seine-et-Marne* les noms des candidats qui se présentent pour l'élection sénatoriale du 15 mars prochain.

M. Benoist, Vice-président du Conseil général.

M. le docteur Desfraigne maire de Meaux.

M. Dethomas, Conseiller général du canton de Crécy.

C'est donc sur ces trois noms que doivent se faire aujourd'hui dimanche, les élections des délégués.

UN SINGULIER MARIAGE

On écrit de Bordeaux, le 4 Février:

Cet après-midi, vers trois heures, une cérémonie fort curieuse a été célébrée à la mairie.

Un mari et deux pensionnaires de la prison départementale, un nommé Pluvieux, âgé de 67 ans de travaux forcés, et une fille Gamasin, confamée à cinq ans de la même peine par la Cour d'assises de la Gironde, à sa dernière session.

Les témoins du mariage étaient des agents de la sûreté dont la présence gênait évidemment les épanchements des deux époux.

Après la cérémonie les nouveaux mariés ont été réintégrés dans leurs cellules respectives.

Ils se retrouveront en Nouvelle-Calédonie.

LE RAT URBAIN SECO

On écrit de Londres, 5 Février: —

Le docteur Hankin un élève de Koch vient de découvrir le moyen de guérir l'anthrax au moyen d'une préparation faite avec des rats.

Voici quelques détails:

Les rats jouissent d'une immunité naturelle à l'endroit d'un grand nombre de maladies infectieuses, y compris l'anthrax, parce que le corps de ces animaux renferme une substance qui a la propriété remarquable de tuer le microbe de cette maladie.

La substance en question réside dans la rate du rat.

On prétend que cette découverte est d'une importance considérable et en amènera bien d'autres non moins utiles à l'humanité.

D'autre part on écrit de Berlin, à la même date, que le docteur Hankin, de l'université de Cambridge, vient de

découvrir le remède contre le charbon

Cette fois, on pourrait croire que les allemands se sont entendus avec les anglais pour nous monter le coup.

UN ACTE DE BARBARIE

Depuis deux ou trois jours, il n'est bruit à Micoz, que d'un acte de brutalité atroce commis par un sous-lieutenant du 34^e régiment de ligne à la caserne Joubert.

Voici le fait:

Un soldat, pour une faute légère, fut contraint de se déchausser et de rester les pieds nus sur la glace dans la cour de la caserne, pendant que ses camarades formaient, par ordre, un cercle autour de lui.

Non content de cela, le sous-lieutenant fit remplir le sac de ce malheureux de sable et lui fit faire l'escrime à la baïonnette pendant près de trois heures.

La tenue de cet acte de barbarie vient d'être puni de trente jours d'arrêts.

MITRY-MORY

(Suite)

Une charte de l'année 986, octroyée par Lothaire et Louis V, son fils, à la sollicitation d'Eliziard, évêque de Paris, nous apprend que les paroisses de Mitry et de Mory (*Mitriacum et Mauriacum cum ecclesiis*) étaient, depuis assez longtemps déjà en possession du chapitre de Paris. Cet acte qui confirmait d'autres chartes royales plus anciennes, reconnaissait les chanoines du chapitre de Paris, comme seigneurs hauts-justiciers de ces deux villages.

Une charte sans date, qui paraît trépendant de l'an 1070 environ, nous apprend que le comte Hugues de Dam-

martin qui avait des difficultés avec la plupart des seigneurs, ses voisins, à cause de ses exigences et de son caractère batailleur avait imposé injustement diverses coutumes (charges ou impôts) aux habitants du chapitre, qui pour cette raison, l'avait excommunié. Les deux parties finirent néanmoins par s'arranger et redigèrent un compromis dans ce sens :

« Nous, dit le chapitre, nous avons cédé paisiblement au dit comte, la vicairie hors l'enceinte de l'église de Mory et un tauxement de juste mesure (c'est-à-dire légitime et raisonnable) à prendre sur des terres habitées par des hotes, et des corvées une fois l'année au mois de Mars ; de plus, le péage sur les gens de pied, excepté sur les chanoines et sur leurs hommes; enfin nous lui abandonnons tout ce que nous avons cru lui appartenir. »

« Ledit comte, Hugues, de son côté, nous a abandonné paisiblement toutes les autres choses, soit accédantelles, soit coutumières, à la réserve de deux, savoir : les repas qu'il prend fréquemment dans la susdite ville de Mory et les voitures par lesquelles il désolent souvent nos pauvres; ledit comte n'a point cédé ces deux articles, nous ne les lui céderons pas non plus, mais nous avons résolu de les laisser en souffrance et en contestation, de sorte cependant que si ledit comte en abusait trop, nous le prendrions à partie et le sommerions de se corriger ou de nous rendre justice, au refus de laquelle nous l'excommunierons de nouveau. »

Les rois jouissaient à Mitry et à Mory du droit de gîte, qui consistait à donner asile au souverain ainsi qu'à sa suite et à lui fournir des voitures pendant le cours de ses visites. Le roi Louis le

jeune, par une charte de l'année 1157 affranchit les habitants de cette charge. Barbador, doyen du chapitre, abandonne dans la même charte, aux habitants de Mitry et de Mory, à titre héréditaire, toutes les terres composant l'ensemble des deux seigneuries, qui leur étaient précédemment affermés. Les habitants, en échange de cette abandon, s'engagent à payer annuellement au chapitre, un champart équivalant au tiers des produits des terres. Le chapitre conserva en outre, ses droits de dîme, lods et ventes.

Dans la suite, les habitants se plaignaient des charges que leur imposait certaine servitude, par laquelle ils entendaient vraisemblablement la dîme. En 1192, sur la proposition de Michel, doyen, et du chapitre de Paris, ils consentirent une transaction confirmée par le roi Philippe Auguste, entre le chapitre d'une part et les habitants de Mitry, de Mory, de Montcel et de Trenbay, d'autre part. Il fut décidé que pour tenir lieu au chapitre de la servitude dont on demandait la suppression, les dits habitants payeraient désormais annuellement au chapitre, la moitié du produit de leurs terres. Les chanoines se réservèrent encore néanmoins, leurs autres revenus sur les hostises (n'a sens) ou sur les censives et la pénitence de la justice *in atrio de Mory* (c'est-à-dire dans l'enceinte du village de Mory.)

Odon de Compans donna au mois de Novembre 1215, à titre d'aumône, au chapitre de Paris, quatre arpents de terres sis à Mory, sur la colline. Cette donation comprenait les droits de seigneurie et de justice.

Hugues de Mitry, était prévôt de Dammartin en 1227.

En 1238, Jean de Mory reconnaissait

qu'il tenait à bail viager et non à titre héréditaire, le doyenné de Mory.

Au mois de Mars 1252, Jacques de Mitry, dit Gorgast, fut pourvu à bail viager, de la mairie de Mitry, qui était, pour son titulaire, d'un rapport annuel d'un muid de blé et de quatre setiers d'avoine, sur la grange de Mory, de deux sols et de deux chapons. Le maire était tenu d'assister à la recette des cens de ne point accorder d'abonnements ni d'investitures sans le consentement du chapitre; de faire toutes les sommations et montions qui étaient du ressort de ces fonctions, et enfin de monter à cheval autant qu'il était nécessaire pour surveiller les récoltes.

(à suivre) E. L.

LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

— en 1790 —

(Suite)

La Garde Nationale était chargée de maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'intérieur de la ville. Le 7 Décembre, 1790 à la suite de quelques troubles survenus entre un certain nombre d'habitants, le corps municipal assisté du procureur de la commune, prit en séance la délibération suivante . . . « Doulo reusement affecté des troubles qui ont eu lieu en cette ville le soir de Dimanche dernier et le Dimanche précédent par des querelles et des batteries dangereuses, et voulant faire tout ce qui est possible pour prévenir un tel désordre, contre la sûreté individuelle et la tranquillité publique, réitérer les défenses précédemment publiées contre tous attroupements et séditions sous peine de prison, et arrête en outre, que les commandants de la Garde Nationale et de la maréchaussée seront requis de

faire une patrouille les fêtes et Dimanches et tels autres jours qu'il conviendra; laquelle sera composée de quatre gardes nationaux et d'un officier et de deux cavaliers de maréchaussée, depuis six heures du soir jusqu'à dix, à l'effet d'empêcher tout attroupement, combat séditieux et tout désordre, maintenir la tranquillité et l'exécution des ordonnances de police précédemment publiées: même d'arrêter tout perturbateur du repos public. »

(à suivre) E. L.

UN MILLIARD

Si l'on vous demandait à brûle-pourpoint :

« Savez-vous le poids que représente un milliard ? » il y a gros à parier que vous resteriez bredouille. Un de nos confrères pose la question et y fait la réponse.

Un milliard, pèse :

En argent, 5.000.000 kilogr.

En or, 322.580 kilogr.

En billets de 1.000 fr., 1.780 kilogr.

En billets de 100 fr., 11.500 kilogr.

Pour le transport de 1 milliard, en considérant qu'un homme porte 100 kilogr., il faudrait :

En billets de 1.000 fr., 18 hommes;

En billets de 100 fr., 115 hommes;

En or, 3.225 hommes.

En argent, 50.000 hommes.

Un milliard en billets de 1.000 fr. formerait 2.000 volumes de 500 feuilles.

Extrait d'un prospectus recommandant un biberon :

« Lorsque l'enfant a fini de têter, il faut le devisser soigneusement et le mettre dans un endroit frais, par exemple sous une fontaine. »

Pauvre petit ! . . .

Étude de M. BAROILLIER notaire
au Plessis-Belleville

BON FONDS DE COMMERCE

de marchand de vins et Hôtel
grande MAISON et Jardin
ou il s'explite
situés à Silly-le-Long Grande rue,
dependant de la succession de Madam
me Ple à adjuger ensemble ou séparé
ment, le *Dimanche 13 Mars 1890 à*
une heure, en la maison d'école de
Silly-le-Long, par le ministère de
M^e Baroillier.

Il pourra être traité avant l'adju-
dication s'il est fait des offres suffi-
santes.

Le même jour à 2 heures, ven
te du mobilier de succession.

(S'adresser à M^e Baroillier, notaire)



Ne faites pas réparer vos
Montres, Pendules, Bi
joux, etc. sans avoir demandé
les Prix et apprécié le travail
de

L. MINOT

HORLOGER DE BESANÇON

ex-1^{er} Ouvrier de la M^{re} Boussion à Paris

NE PAS CONFONDRE !

S'adresser chez M. MATHIEUX à
SAINT-MARD, (Sne-&Mne)

A VENDRE

un beau CHIEN caniche
noir, d'un an.

(S'adresser au bureau du Journal)

AVIS M. L. CHIBON
tenant un cabinet d'aff
aires à Dammartin,
a l'honneur d'informer les ha
bitants de la région qu'il a trans
féré son bureau 21 rue des Oul
chos, en la maison qu'habitait
autrefois M. Petit, greffier.

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

Malgré son prix réduit, ce Journal
contient les gravures les plus ar
tistiques et les plus pratiques qui aien
été publiées jusqu'ici par un journal
de modes; le papier et tous les acces
soires sont irréprochables; en outre,
ce journal n'est pas vendu au numéro:

Le succès de cette publication est
sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etouffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencemen
de magasin.

Le tout à des conditions excep
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant : L. LEMERCIER

Dammartin Imp. E. Lemercier.